

## **LA GARDERIE**

### **Lettre d'information destinée à tous les parents d'élèves**

#### Comment fonctionne la garderie

L'Association « L'Hirondelle de Rochefort et de Longvilliers » a pour but l'organisation et la gestion des garderies des écoles maternelle et primaire. C'est une association constituée de **bénévoles**, créée pour assurer la garde de vos enfants en dehors de la plage horaire scolaire. Elle vous propose :

- A l'école maternelle de Longvilliers, la garderie fonctionne tous les jours de classe  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h30 à 8h30 et de 16h00 à 18h30.  
Mercredi : de 7h30 à 8h30

Nous attirons votre attention sur le respect de l'horaire du soir : 18h30.

Tout retard pourrait obliger l'Association à prévenir les services de gendarmerie conformément à la réglementation en vigueur.

**Pour le soir prévoir un goûter pour votre enfant.**

- A l'école primaire de Rochefort, la garderie fonctionne tous les jours de classe de 7h30 à 8h30. (Pas de garderie le soir, une classe d'étude étant assurée par l'école jusqu'à 18h00)
- Nous vous informons qu'en cas d'intempéries importantes, ou de maladie des intervenantes, les garderies pourraient ne pas être assurées.
- Vous pouvez contacter nos intervenantes au :
  - Martine MEUNIER (maternelle) 01.30.41.37.07
  - Malika HARDY (primaire) 01.30.41.31.83

#### Combien vous coûte la garderie

Adhésion annuelle à l'Association, par famille = 20 €

Forfait mensuel de garde pour le matin **ET** le soir, par mois et par enfant, soit 9 gardes par semaine :

**1<sup>er</sup> enfant = 100 €**

**2<sup>ème</sup> enfant = 80 €**

Forfait mensuel de garde **pour le matin** par mois et par enfant, soit 5 gardes par semaine :

**1<sup>er</sup> enfant = 50 €**

**2<sup>ème</sup> enfant = 40 €**

Forfait mensuel de garde **pour le soir**, par mois et par enfant, soit 4 gardes par semaine :

**1<sup>er</sup> enfant = 50 €**

**2<sup>ème</sup> enfant = 40 €**

**Le forfait mensuel a été calculé sur le nombre de jours total de garde dans l'année, divisé par 10. Ce qui implique que le montant demandé tient compte des vacances scolaires.**

Garde exceptionnelle, par garde et par enfant = 10 €